SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2021

## > Synthèse locale Grand Cycle de l'Eau

## ILL AVAL

### PÉRIMÈTRE DU PAYS DE BARR

# VOTRE COMMISSION LOCALE

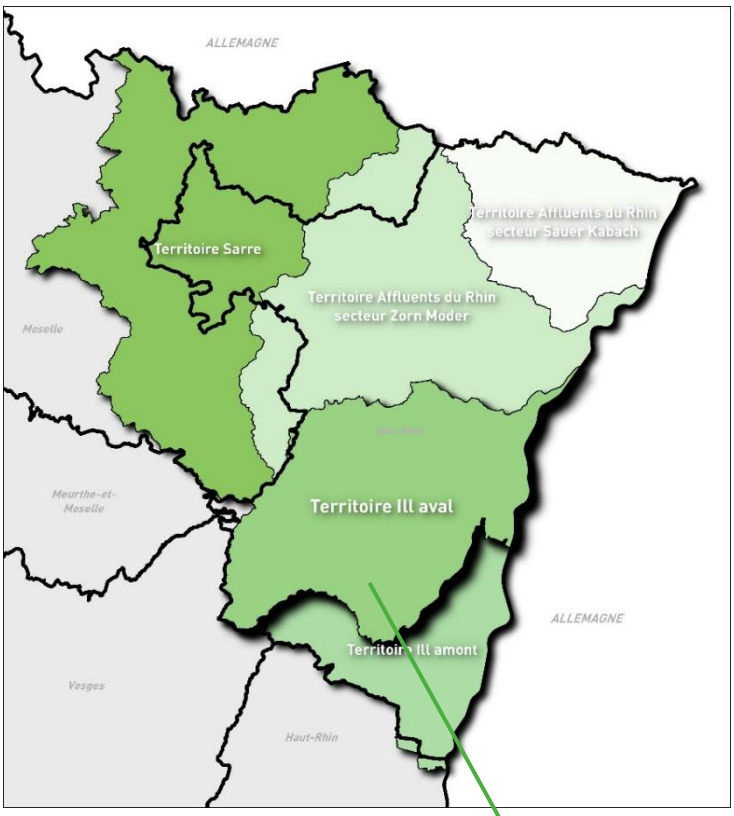


**Domaine : Grand Cycle de l'Eau**

Membre du SDEA depuis **01/01/2019**

**Nombre de communes :** 20

**EPCI membres au titre de la commission locale :** Communauté de Communes du Pays de Barr

**Bassins versants concernés :** Ehn-Andlau-Scheer
**Cours d'eau principaux concernés :** Kirneck, Andlau, Scheer

**Nombre de délégués :** 22

**Nombre d'habitants :**
- 22 313 habitants résidants

**Surface du périmètre :**
- 185 km²

**Linéaire de cours d'eau :**
- 238 km

**Territoire :** Ill Aval

**Centre et Antenne de rattachement :** Benfeld, Sélestat

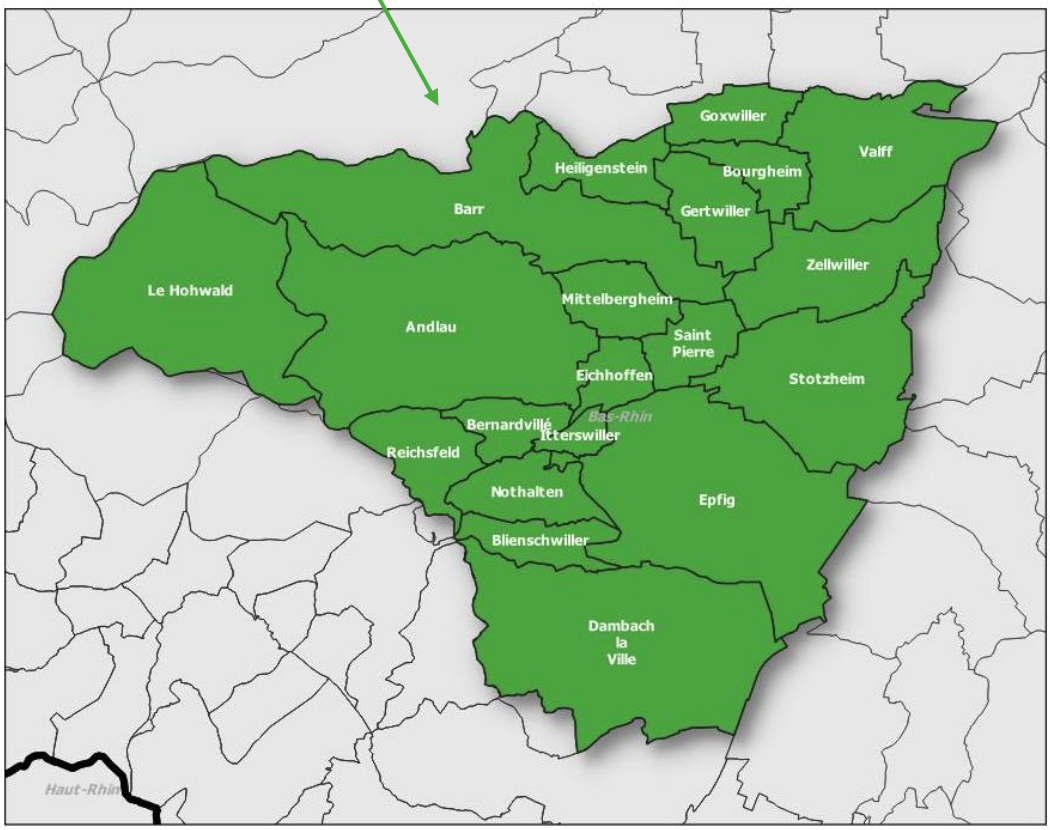

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE**
Vincent KIEFFER

## Le SDEA, un acteur exemplaire au service du cycle de l'eau

Le SDEA est, de très longue date, un acteur reconnu pour son implication, ses actions et ses résultats en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.
A ce titre, depuis 2008, le SDEA a été évalué de manière constante par l'AFNOR au **niveau exemplarité**, pour l'ensemble de ses pratiques et de ses résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Le modèle du SDEA est passé au crible des **17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** et des 169 cibles fixées au niveau international qui en découlent.

Notre évaluation, régulièrement en progression, est désormais proche du maximum atteignable, avec un score voisin de 800 points/1000, avec des objectifs réalisés parfois jusqu'à 90 %, comme c'est le cas en matière de :

- partenariats,
- villes et communautés durables,
- innovation et infrastructures,
- égalité hommes-femmes,
- et bien sûr, autour du cycle de l'eau

**L'évaluation AFNOR de la contribution de la démarche RSE du SDEA aux ODD**

## Un complément au Rapport Annuel local : le nouveau Rapport d'activité et de Développement Durable

En complément des éléments rapportés dans ce rapport annuel 2021 du périmètre, le rapport d'activité et de développement durable 2016-2020 perspectives 2021-2026, retrace les contributions passées, présentes et à venir du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en matière de cycle de l'eau, et au-delà, ses réalisations en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

Pour disposer d'une vision d'ensemble des actions du SDEA au service du bien commun et des générations futures, vous pouvez accéder au rapport sur le site internet du SDEA ou par le biais du QR Code ci-contre.

# VOTRE PATRIMOINE

## OUVRAGES EN GESTION :

- **0** ouvrage de franchissement piscicole
- **0** système d'endiguement
- **0** km de digues
- **0** aménagement hydraulique
- **0** ouvrage de rétention (PI+CEB)

## CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE :

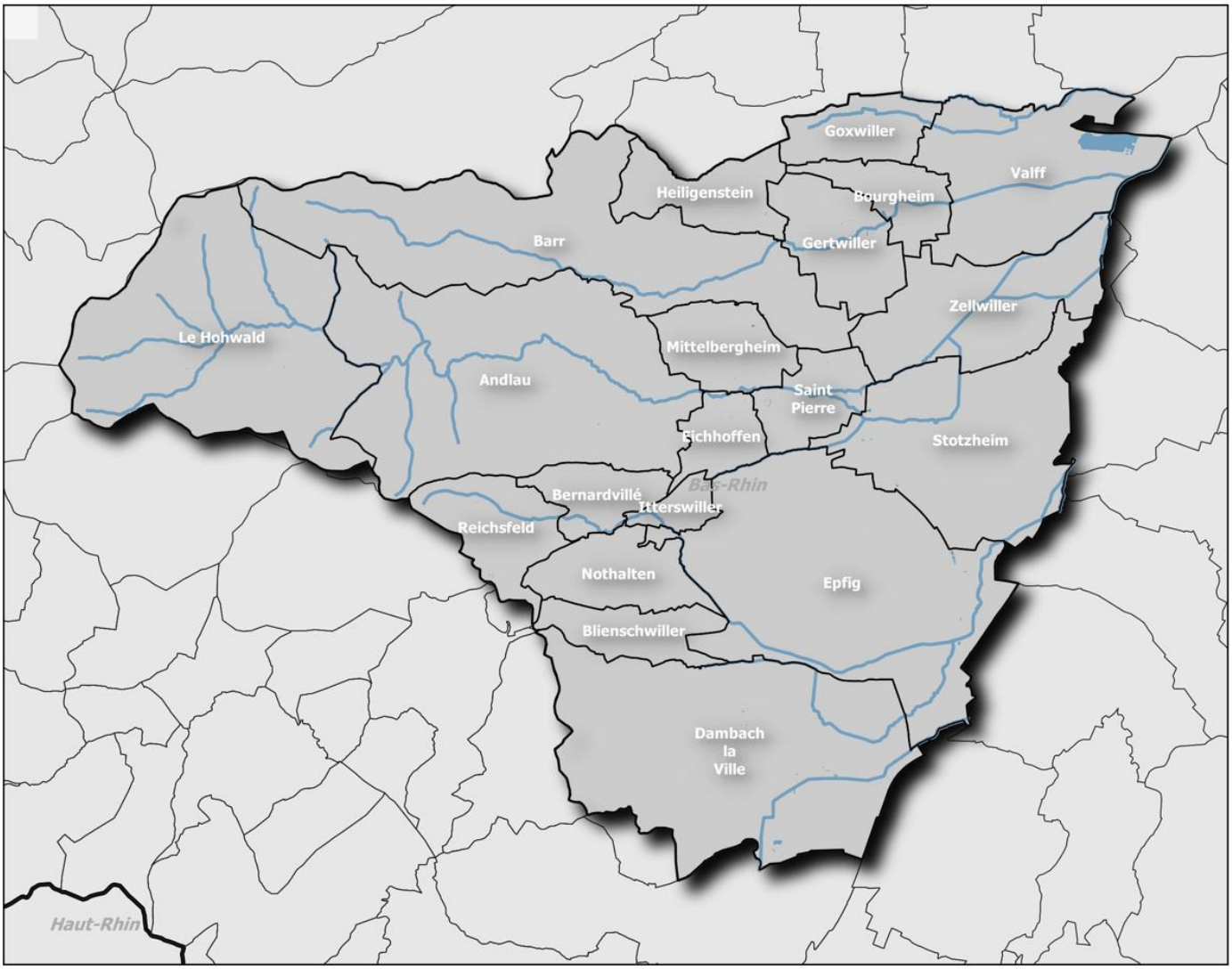

# LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

## INDICATEURS D'ETAT

**PAYS DE BARR**

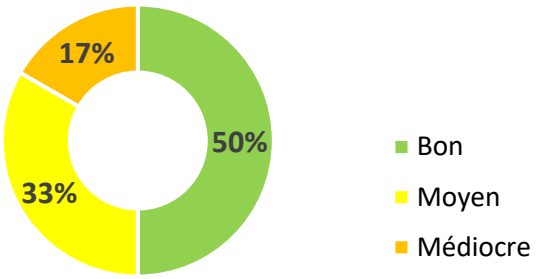


**NOMBRE D'OUVRAGES RECENSES FAISANT OBSTACLE A L'ECOULEMENT**

- Nombre d'ouvrage **184** unités
- Ouvrages prioritaires (Liste 2) : **47** unités

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques vous pouvez consulter le Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse https://rhin-meuse.eaufrance.fr/

## CARTE DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU ;

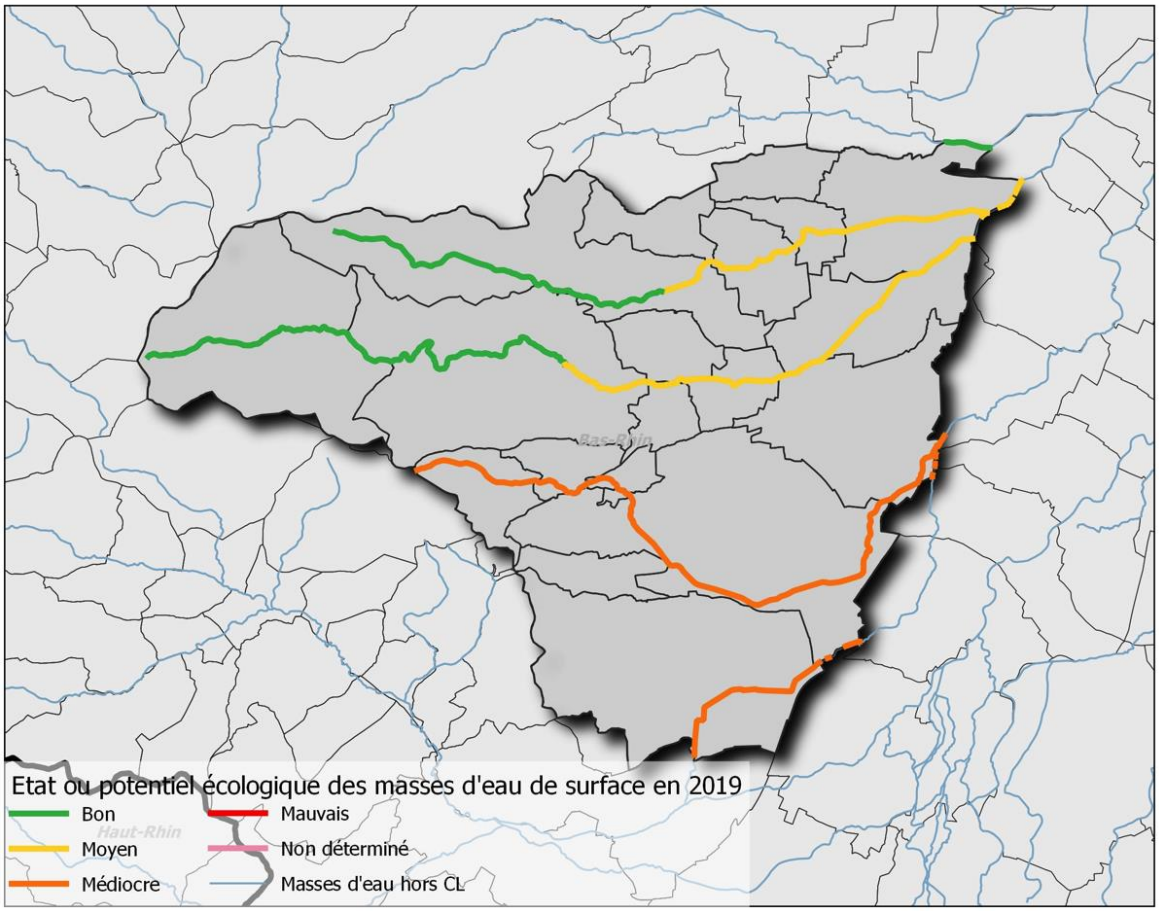

Les cours d'eau du territoire présentent des faciès différents selon que l'on se trouve en montagne ou sur le piémont.

En effet, l'Andlau et la Kirneck, dans la partie forestière, sont relativement préservés, avec une morphologie adaptée au contexte, un lit mineur attractif, malgré la présence de quelques ouvrages bloquants. Des travaux issus d'un premier programme de restauration portés par la communauté de communes a permis de rendre certains de ces ouvrages franchissables. Ils présentent d'ailleurs un bon état écologique.

Sur la zone de piémont, la présence plus nombreuses d'ouvrages, la rectification ancienne de certains tronçons ont durablement dégradé leur qualité physique, avec un lit mineur enfoncé, une ripisylve perchée et un lit majeur déconnecté. L'état des masses d'eau sur l'aval est moyen, avec des indices biologiques qui traduisent à la fois la pression hydromorphologique, mais aussi une pression polluante diffuse et persistante.

La Schernetz, même si elle reste préservée sur la tête de bassin versant, montre vite des dégradations dans la partie viticole puis la plaine. Par ailleurs, sa sensibilité extrême aux étiages aggrave ses capacités à atteindre le bon état écologique, qui est aujourd'hui médiocre.

# VOS DONNÉES FINANCIÈRES

## CONTRIBUTION GCE

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs des contributions de votre périmètre.

### EPCI membres ;

| Données financières | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|
| Contribution totale GCE du périmètre | 60 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| Dépenses d'exploitation | 26 828 € | 28 097 € | 31 641 € |
| Investissements éligibles à la taxe GEMAPI | NC | NC | 31 018 € |
| Investissements non éligibles à la taxe GEMAPI | NC | NC | 3 377 € |

- Contribution moyenne GCE par habitant : **2,69 €** par habitant

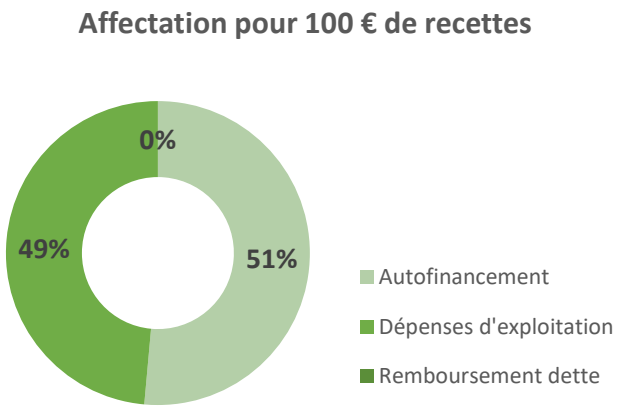


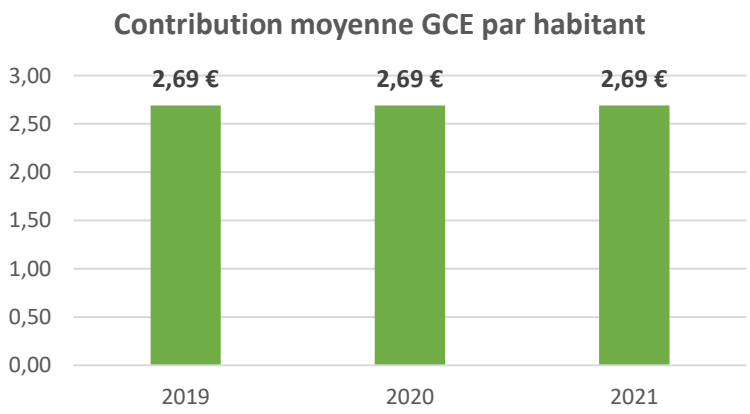

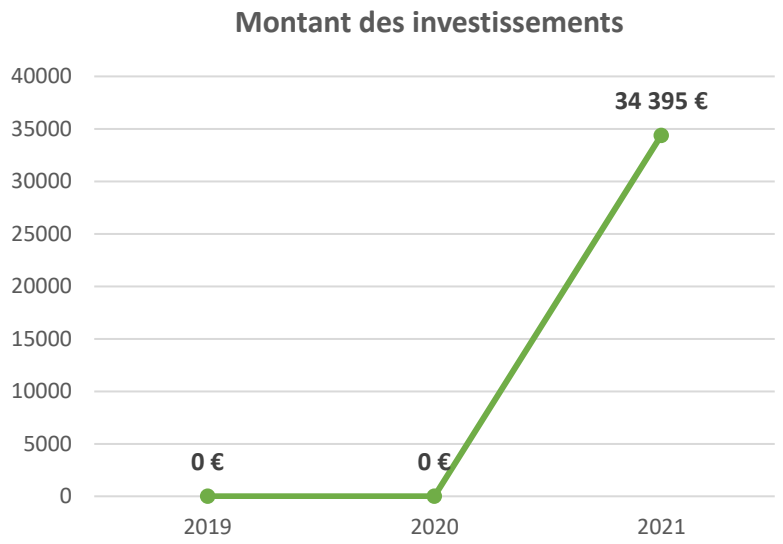


| Indicateurs financiers | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|
| Durée d'extinction de la dette | 0 an | 0 an | 0 an |
| Capital restant dû | 0 € | 0 € | 0 € |
| Dotation (FCTVA), Subventions d'investissement | 0 € | 0 € | 0 € |

# GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

**Gestion des cours d'eau ;**

- **10** Sollicitations ponctuelles hors programmation
- **5000** ml de cours d'eau expertisés/visités
- **0** ml de berges stabilisées en techniques végétales
- **0** ml de berges stabilisées en techniques non végétales
- **0** ml de cours d'eau renaturés
- **0** ml de cours d'eau restaurés en lit mineur
- **0** ml de cours restaurés en ripisylve

**Continuité écologique :**

- **0** ouvrage ayant fait l'objet d'une étude
- **0** ouvrage ayant fait l'objet de travaux

**Gestion des zones humides :**

- **0** ha de zones humides étudiées
- **0** ha de zones humides restaurées

**Carte des sollicitations ;**

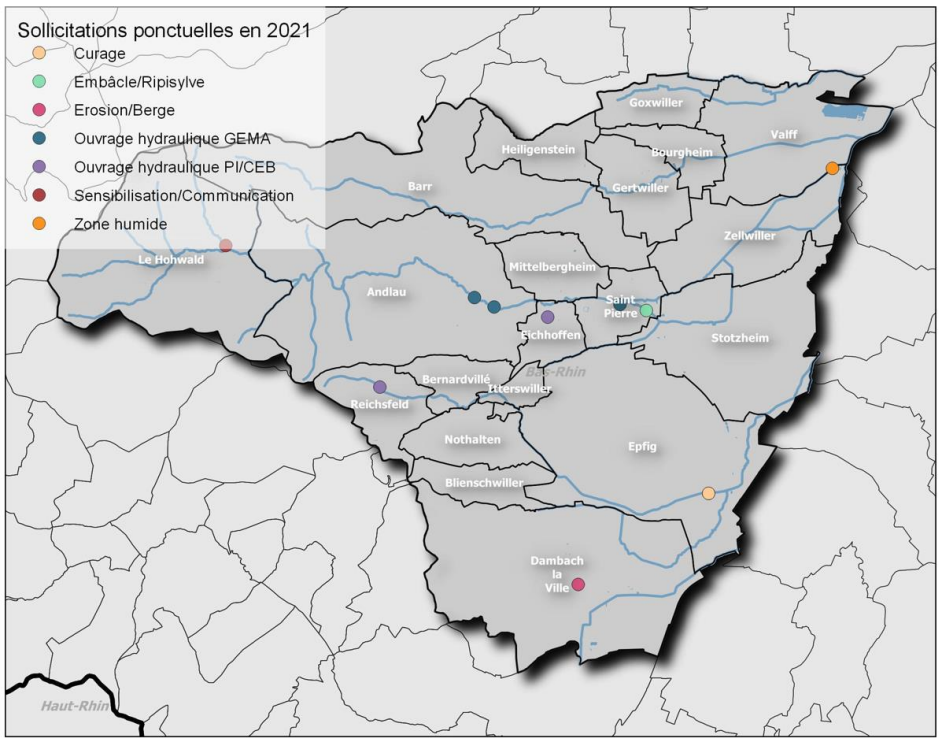

# GESTION DES INONDATIONS et RUISSELLEMENTS

**Gestion des inondations par débordement de cours d'eau ;**

- **4** ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- **0** ouvrage ayant fait l'objet de travaux
- **0** ouvrage ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- **0** diagnostic de vulnérabilité réalisés

# LES INVESTISSEMENTS SUR VOTRE PERIMETRE

## CHANTIERS PRINCIPAUX

### Définition d'un programme de restauration des cours d'eau et de préservation des zones humides.

La restauration hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant de la Scheer répond aux objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin Meuse.

L'étude de définition d'un programme d'actions – Consultation des entreprises sur le dernier trimestre 2021 et réalisation courant 2022 - porte sur la partie amont de la masse d'eau SCHEER. Cette dernière est réputée en mauvais état écologique, selon le dernier état des lieux du SDAGE et présente des paramètres biologiques et physico-chimiques inférieurs aux normes environnementales.

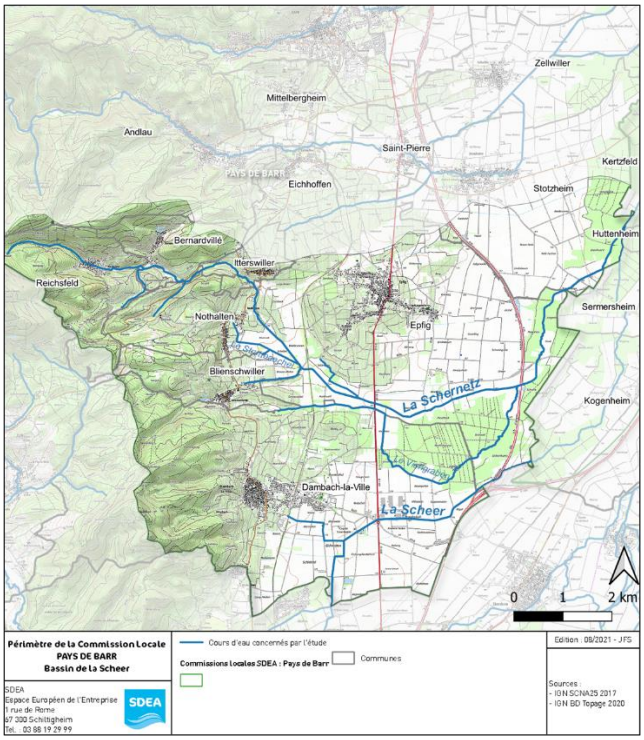


Trois thématiques seront étudiés sur chaque cours d'eau (linéaire de près de 40 km) :

1. La continuité écologique, avec le rétablissement de la circulation piscicole et le bon déroulement du transport sédimentaire naturel ;
2. La restauration hydromorphologique, avec la diversification des habitats aquatiques et de la ripisylve
3. La préservation voire l'aménagement de zones humides annexes

Le but de l'étude est de disposer d'un programme complet d'actions pour la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Carte du bassin versant de la Scheer considéré dans l'étude

**Phasage de l'étude de définition :**

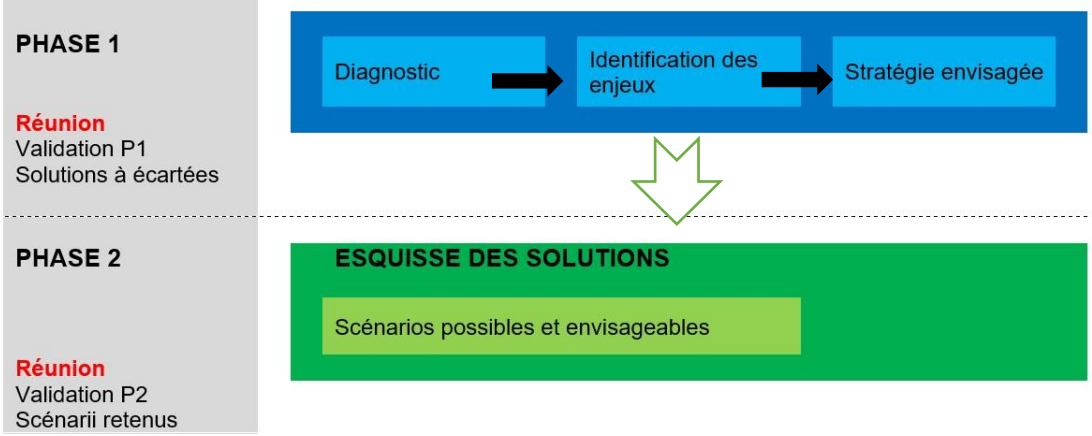

## DIAGNOSTIC INONDATIONS DES COMMUNES DE ST PIERRE, EICHOFFEN ET STOTZHEIM

Fin 2021 et début 2022, le SDEA a rencontré les élus des communes de Stotzheim, Saint Pierre et Eichhoffen afin de prendre connaissance des désordres hydrauliques de ces communes et des attentes en termes d'études et d'aménagements. Des constats ont été établis et la définition des programmes d'aménagements sera réalisée en 2022-2023.

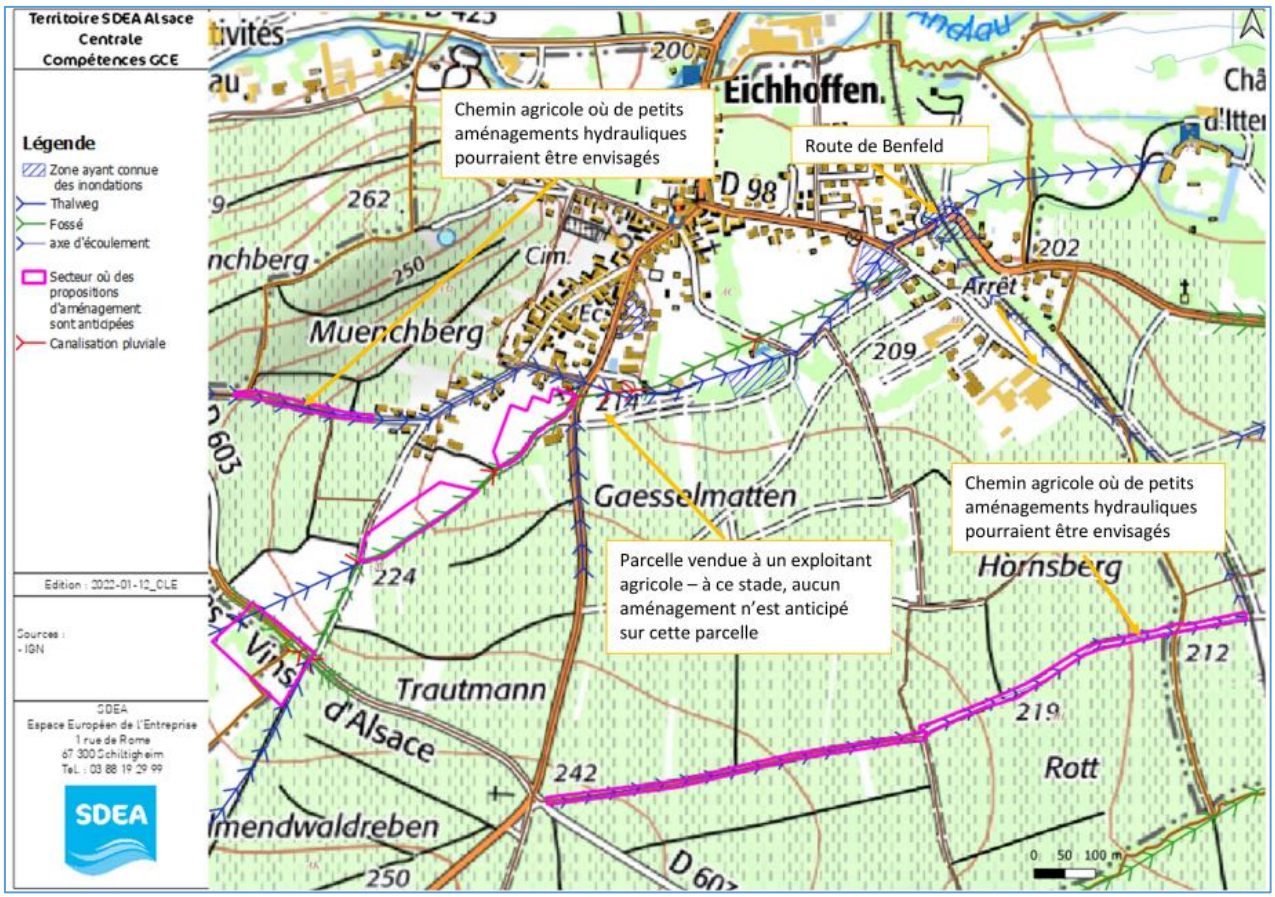

À Stotzheim, le bas village sous les eaux. PHOTO DNA

# GLOSSAIRE

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

> **AERM :** Agence de l'Eau Rhin-Meuse
> **BOP :** Budget Opérationnel du Programme 181 (Ligne Budgétaire de l'Etat – Inondations)
> **CEB :** Coulées d'Eaux Boueuses
> **CL :** Commission Locale (SDEA)
> **CLE :** Commission Locale de l'Eau (SAGE)
> **FPRNM :** Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
> **GCE :** Grand cycle de l'Eau ; correspond aux compétences incluent dans la GEMAPI complétées par la lutte contre les coulées d'eau boueuses et l'animation des bassins versants.
> **GEMAPI :** Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
> **PAPI :** Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
> **PI :** Prévention des Inondations
> **PPRi :** Plan de Prévention des Risques inondations
> **SAGE :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
> **SDAGE :** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

## INDICATEURS

> **Aménagement hydraulique :** Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-18 du Code de l'Environnement (Ex : Bassin de rétention)
> **Aménagement d'hydraulique douce :** Cet indicateur représente les aménagements situés dans un bassin versant servant la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Ex : Fascines, haies…)
> **Système d'endiguement :** Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-13 du Code de l'Environnement (Ex : Digues latérales au cours d'eau)
> **Ouvrage prioritaire (Liste 2) :** Cet indicateur représente les obstacles à l'écoulement classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces ouvrages doivent être prioritairement aménagés afin de favoriser la continuité écologique des milieux aquatiques.
> **Cours d'eau renaturé :** Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état originel dit de référence écologique.
> **Cours d'eau restauré :** Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état passé permettant de reconquérir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.